

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

l'imbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2007 et clos le 31/12/2007

Régime simplifié d'imposition
ou réel normal
(cocher la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)

Adresse du service
ou doit être
déposée cette
déclaration

SIE LAON
CITE ADMINISTRATIVE
02016 LAON CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est
différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente du
principal établissement :

A IDENTIFICATION

ASS AIGNE HABITAT
3 RUE WILLIAM HENRY WADDINGTON
02003 LAON BP 37

651 Insp. IFO	06585 N° dossier	42513061400034 N° Siret
------------------	---------------------	----------------------------

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Amélioration et promotion de l'habitat

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ¹ Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % Bénéfice imposable au taux de 15 % DÉFICIT (report de la ligne XO de 2058-A ou 372 de 2033-B)

2 Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % ² **2bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %** (ligne 17 ou 591 du tableau n° 2059-A ou 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1 ^{2 bis})

2ter Plus-values imposables au taux de 16,5 % ^{2 ter} **2quater Plus-values** imposables au taux de 0% (ou 8% pour les exercices ouverts avant le 1^{er} Janvier 2007) (article 219a quinquies du CGI) ^{2 quater} **2quinquies Plus-values exonérées** (article 238 quinquies du CGI) ^{2 quinquies}

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater

entreprises nouvelles art. 44 sexies créées en Corse, art. 208 sexies sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) zone franche Corse art. 44 decies
entreprises nouvelles art. 44 septies créées en Corse, art. 208 quater A zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A autres dispositifs ^{3 bis}
zones d'entreprises innovantes (art. 44 sexies A) bénéfice ou déficit exonéré ³ plus-values à long terme imposables au taux de 15 % ou 3%
pôle de compétitivité (art. 44 undecies) (indiquer 1 ou selon le cas)

Les crédits d'impôts indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Imputé d'impôt sur le Trésor (le crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3. Crédits d'impôt et imputations

en faveur de la recherche en faveur de la formation des dirigeants d'entreprise ⁴ prélèvement exceptionnel ^{5 bis} crédit d'impôt pour investissement en Corse
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage crédit d'impôt famille ⁵ réduction d'impôt en faveur du mécénat ⁵ autres imputations

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2.50%

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : STE LAONNOISE EXPERTISE COMPTABLE Chemin de la Porte Verte
02000 LAON 03.23.27.33.70 03.23.79.69.64

du comptable et/ou du conseil *

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables **

À LAON le 30/06/08

Signature et qualité du déclarant DIRECTEUR

* Prelever dans le cadre s'il s'agit ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
** Lorsque l'adhésion d'un centre de gestion a été pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert comptable devra comporter les informations suivantes : nom de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet.

Les abréviations des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 (Loi relative à l'accès à l'information) et les articles 10 et 11 de la loi n° 2004-55 du 09 février 2004 (Loi relative à la transparence de l'information financière) sont indiqués en abrégé.

Cagat Group

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : ASS AISNE HABITAT 31122007

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (Voir renvois page 4)

Table with 2 main columns: Description of distributions (1-7) and Payment method (a-j). Includes a large diagonal watermark 'NEANT'.

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AU MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Table for net remuneration payments. Includes columns for member name, number of shares, year, and various remuneration categories (4-8). A large diagonal watermark 'TABLEAU 2065' is present.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice: **ASS AISNE HABITAT** 31122007 (À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
			RENAULT	DIRECTION	NP
			6CV		

I DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2007, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 11 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)	Taux de 8 % * (art. 219 I a quinquies du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

Les MVLT relevant du taux de 8 %, puis 0 %, ne sont plus reportables ou imputables pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007.
 * Le taux de 8 % ne s'applique que pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007.

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante:

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16.5% (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007) <input type="text"/> Chiffre d'affaires TTC <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % <input type="text"/> plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007) <input type="text"/>
--	--

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET:

Cesaid Group

Données obligatoires article 53 A
 (partir de l'exercice 2005)

Dénomination de l'entreprise : ASS AISNE HABITAT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 3 rue WILLIAM HENRY WADDINGTON 02003 LAON BP 37 Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro NRETF* 4 2 5 1 3 0 6 1 4 0 0 0 3 4 Néant 1

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

				Exercice N clos le.		N° 1		
				31122007		31122006		
		Bail	Amonissements, provisions		Net	Net		
		1	2		3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	36 455	AG	33 911	2 543	1 039	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	167 791	AU	126 743	41 047	55 912	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	9 327	CV	7 620	1 707	1 707	
	Créances rattachées à des participations	BB	6 303	BC	6 303			
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF	11 920	BG		11 920	11 920	
Autres immobilisations financières*	BH	5 482	BI	2 134	3 348	3 348		
TOTAL (II)	BJ	237 280	BK	176 713	60 567	73 927		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	323 037	BY	21 436	301 601	347 915
		Autres créances (3)	BZ	258 589	CA	31 909	226 680	256 974
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	BENEFICES	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités		CF	198 615	CG		198 615	124 302	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	5 599	CI		5 599	8 777	
TOTAL (III)	CJ	785 842	CK	53 345	732 497	737 970		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 023 123	IA	230 059	793 064	811 898	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Chaise de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formule de bilan n° 333
 (à compléter)

 1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ASS AISNE HABITAT	Néant	
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	2 197	2 197
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(205 541)	(38 855)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 138	(166 686)
	Subventions d'investissement	DJ	2 510	3 758
Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(191 695)	(199 585)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	600	
	Provisions pour charges	DQ	13 518	14 625
	TOTAL (III)	DR	14 118	14 625
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	289 153	332 563
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	63 501	51 515
	Dettes fiscales et sociales	DY	244 515	252 166
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 424	
Compte régularisé	Autres dettes	EA	370 046	351 030
	Produits constatés d'avance (4)	EB		9 582
	TOTAL (IV)	EC	970 641	996 858
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	793 064	811 898
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	726 428	708 710	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	185	1 302	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Description de l'entreprise		ASS AISNE HABITAT		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF		
			} services *	FG	627 773	FH		FI	682 350
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		627 773	FK		FL	682 350	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	597 426	479 411	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	58 593	41 123	
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 559	11 631	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 295 352	1 214 517
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	232 531	229 708	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	57 087	71 359	
	Salaires et traitements*					FY	646 796	672 349	
	Charges sociales (10)					FZ	251 094	268 940	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	17 001	27 158
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	29 810	45 295
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 831	1 038
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)			AZ			GE	20 062	28 881
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 256 217	1 344 732	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	39 135	(130 215)	
CONTRIBUTIONS SUR RÉSULTAT	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	23		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 275	877	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		1 453	
Total des produits financiers (V)						GP	1 298	2 331	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	6 303	9 754	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 992	14 524	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	19 296	24 278	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(17 997)	(21 947)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	21 137	(152 162)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Document "Fourni" (Article 117)
 du Règlement de l'Union Européenne

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Dénomination de l'entreprise ASS AISNE HABITAT		Néant	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 563	318
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 1 666	2 038
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 2 229	7 356
CHARGES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 10 880	13 413
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 1 173	8 466
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 12 053	21 880
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI (9 824)	(14 523)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK 2 175		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL 1 298 880	1 224 205	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM 1 289 742	1 390 891	
5 BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN 9 138	(166 685)	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	IY 6 368	8 645
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(7) Dont transferts de charges	A1 17 299	23 541	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 394	35	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir détail en annexe	12 054	2 230	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formule de base n° 1001
 Exercice 2008

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (à reporter le montant des cellules)

Désignation de l'entreprise		ASS AISNE HABITAT		Néant	
INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE
			33 695		2 759
CORPORELLES	Terrain	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KII
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	KQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	KT
		Installations générales, agencements, aménagements divers		KV	KW
		Matériel de transport		KY	KZ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		LB	LC
		Emballages récupérables et divers		LE	LF
		Immobilisations corporelles en cours		LH	LI
		Avances et acomptes		LK	LL
		TOTAL III	LN	LO	LP
			169 110		2 054
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M
		Autres participations		8U	8V
		Autres titres immobilisés		IP	IR
		Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU
		TOTAL IV	LQ	LR	LS
			26 729		6 304
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	ØH	ØJ
			229 536		6 304
					4 814

INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
			par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			
				3		4	
		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX
						36 455	
CORPORELLES	Terrain	Sur sol propre		IP	LX	LY	LZ
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
		Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers		IX	MV	MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
		Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
		TOTAL III	IY	NG	NH	NI	
					3 373	167 791	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
		Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
		Autres titres immobilisés		IJ	2B	2C	2D
		Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
		TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H	
					33 033		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL	ØM	
					3 373	237 280	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Fonction de l'exercice (article 238 bis J du code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2007

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS ATSNE HABITAT

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (3) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	=
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Tableau obligatoire (article 113)
Annexe I - 10/01/2008 (10/01/2008)

Designation de l'entreprise	ASS AISNE HABITAT	Néant
-----------------------------	-------------------	-------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

BIEN MOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations corporelles	TOTAL II	PE	32 656	PF	1 255	PG		PH	33 911
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	13 824	QE	4 327	QF		QG	18 151
	Matériel de transport	QH	13 102	QI		QJ		QK	13 102
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	86 271	QM	11 418	QN	2 200	QO	95 488
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	113 198	QV	15 745	QW	2 200	QX	126 743
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	145 854	ØP	17 001	ØQ	2 200	ØR	160 655

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement (TOTAL I)	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	
Autres immobilisations corporelles (TOTAL II)	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
Inst. générales, agencements et aménagements des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6	
Inst. techniques, mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	
	Mat. bureau et infomob. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	W13	W14	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12	X13	
Frais d'acquisition de titres de participation (TOTAL IV)	NL			NM								NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ	NA	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Description de l'entreprise ASS ALSNE HABITAT

Néant

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		I		A	I				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des réserves miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 397 bis A-III)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissement dérogatoire:	3X	TM	TN	TO				
	État majoration exceptionnelle de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	600	4L	600			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	4 625	EP	1 231	EQ	2 338	ER	3 518
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	10 000	5W	5X	5Y	10 000			
TOTAL II	5Z	14 625	TV	1 831	TW	2 338	TX	14 118	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	7 620	9V	6 303	9W	13 923	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	2 134	Ø7	Ø8	Ø9	2 134		
	sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S			
	sur comptes clients	6T	25 543	6U	21 436	6V	25 543	6W	21 436
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	36 947	6Y	8 374	6Z	13 412	7A	31 909
	TOTAL III	7B	72 244	TY	36 114	TZ	38 955	UA	69 403
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	86 870	UB	37 945	UC	41 294	UD	83 522
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	31 641	UF	41 294			
	- financières		UG	6 303	UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 °du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe au bilan de l'exercice
à la clôture de l'exercice

 1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Designation de l'entreprise : ASS AISNE HABITAT				Néant :					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	6 303	UM	UN	6 303				
	Bonds (1)(2)		UP	11 920	UR	US	11 920				
	Autres immobilisations financières		UT	5 482	UV	UW	5 482				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	323 037		323 037					
	Débiteurs représentatifs de titres (Prêts sur provision B.P. de titres en gérance (bilaniquement constitués) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	150		150					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres		VM								
	collectivités		VB	6 809		6 809					
	publiques							VN			
			VP	895		895					
	Groupe et associés (1)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	250 735		250 735					
	Charges constatées d'avance		VS	5 599		5 599					
	TOTAUX		VT	610 934	VU	587 227	VV	23 706			
REVENUS	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	185		185					
		à plus d'1 an à l'origine	VH	288 968		44 755	194 878	49 334			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	63 501		63 501						
Personnel et comptes rattachés		8C	115 219		115 219						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	83 945		83 945						
État et		8E									
autres						VW	34 470		34 470		
collectivités		Obligations cautionnées	VX								
						publiques		VQ	10 880		10 880
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	3 424		3 424						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	370 046		370 046						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	970 641	VZ	726 428	194 878	49 334				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	42 173	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASS AISNE HABITAT		Néant		Exercice N° clos le : 31/12/2007		
I. REINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction de l'impôt (C.I.)	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés de son conjoint	moins part déductible*		à réintégrer		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*					
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*					
	Amendes et pénalités (nature : IFA 2005)				204	
	Impôt sur les sociétés et I.A. acquittée en 2005 (cf. page 9 de la notice 2032)				2 175	
	Quota-part		WU	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI	L7	
	Régimes d'imposition des sociétés	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				ZM
Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0% (8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007)				ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Parts de valeurs liquidatives sur OPCVM+ (entreprises à l'IS)						
Remboursements diversifiés à détailler sur feuillet séparé (dont :		Intérêts excédentaires (art. 39-1, 3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 3% des plus-values à taux zéro	M8	
				TOTAL I	WR 11 517	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régime d'imposition des plus-values	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV
		- imposées au taux de 0% (8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007)				WH
		- imposées au taux de 16,5% (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007)				WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts :		quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations				XA
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						
Majoration d'amortissement*						
Mesures d'incitation au maintien sur le bénéfice et aux investissements	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Entreprises créées en Corse (art. 208 quater A)	L3
	Entreprises créées en Corse (art. 208 septies)	L4	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6
	Immobilisations affectées (art. 208 ter)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT	Zone franche urbaine (art. 44 octies ou 44 octies A)	ØV
Parts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS)		Z1				XG
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	4 547	
		déficit (II moins I)		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL	4 547	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Document communiqué en vertu de l'article 17 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Désignation de l'entreprise <u>ASS AISNE HABITAT</u>		Néant	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		157 609
Deficits imputés	K5		4 547
Deficits reportables	K6		153 062
Deficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter	YK		153 062
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis AL, F° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis AL, 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
PROV DEPR CREANCE IFA	9D		9E 2 175
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
INV. CONSTRUCTION	9K		9L 2 795
COMPTIB. IFA 2007	9M		9N 2 000
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO 6 970
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

L'opérateur économique inscrit, s'assure d'être en règle avec l'administration fiscale.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : ASS AISNE HABITAT		Neant	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(38 855)
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(166 686)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	OE	
TOTAL I		OF	(205 541)
AFFECTATIONS	Réserve légale	ZB	
	Affectations aux réserves (Autres réserves)	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	(205 541)
	TOTAL II		ZH
NB : Le total I doit nécessairement être égal au total II			
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.			
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
		Exercice N :	
		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ	9 279
	Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance	YT	
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	81 678
	Personnel extérieur à l'entreprise	YU	2 041
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	38 029
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	Autres comptes	ST	110 781
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	232 531
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *	YW	13 981
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	43 106
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	57 087
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	87 249
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	13 834
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2007) *	0B	602 745
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	0S	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% ⁽¹⁾ JL
		Plus-values à 16,5% ⁽²⁾ JM	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble JD	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% ⁽¹⁾ JO
		Plus-values à 16,5% ⁽²⁾ JP	Imputations JF
Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH
		N° SIRET de la société mère JJ	
- numéro du centre de gestion agréé *		XP	
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____)		YP	24 28
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	% %
- Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1. doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.		ZR	1

(1) en 8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007.

(2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31/12/2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (art. 219 Ia du CGI). Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe).

Les valeurs indiquées dans ce tableau sont en francs belges.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: ASS AISNR HABITAT	Néant
--	-------

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹ (1)	Valeur d'origine ² (2)	Valeur nette réévaluée ³ (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁴ (4)	Autres amortissements ⁵ (5)	Valeur résiduelle ⁶ (6)
MORTIER	3 374		2 201		1 173

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées⁴

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹ (reprendre de la colonne (1)) (1)	Valeur résiduelle (reprendre de la colonne (6)) (2)	Prix de vente ³ (3)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (4)	COURT TERME (5)	LONG TERME (6)		
					16,5 % (1)	15 % ou 16 %	0 % (2)
MORTIER	1 173	418	(755)	(755)			

II - Autres éléments	Description	+ / -	COURT TERME	LONG TERME (1)	LONG TERME (2)
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (1)) (11)			(755)		
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (2)) (12)			(A)	(B)	(ventilation par taux)

(1) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007.
 (2) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document communiqué en vertu de l'article 10 bis de la loi n° 62-1293 du 27-12-62

Dénomination de l'entreprise: ASS AISNE HABITAT	Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/>
---	--

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)			
	sur 10 ans			
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)			
TOTAL 1				

Origine	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
N-8				
N-9				
TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formule de l'exercice 2007
 (modifiée par la loi n° 2007-1133)

Désignation de l'entreprise : ASS ALSNE HABITAT

Neant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%⁽¹⁾ ou 16%⁽²⁾

⁽¹⁾ Plus-values soumises à l'impôt sur les sociétés
⁽²⁾ Plus-values soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 bis du CGI)⁽¹⁾

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies* 0 du CGI) ou d'autres éléments d'actifs exclus du régime du long terme (art. 219 I a *quater* du CGI)⁽¹⁾

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: (2) + (4) - (5) - (7)
	À 19% ou à 15%	À 8% (1)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>quater</i> a <i>sexies</i> 0 ou a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)*	À 15% ou à 16,5% (2)	À 8% (1)		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Uniquement en cas d'exercice ouvert entre le 01/01/2006 et le 31/12/2006. En cas d'exercice ouvert à compter du 01/01/2007, ces colonnes n'ont pas à être servies.
 (2) Uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Document communiqué en vertu de l'article 15 de la loi n° 2003-775 du 29 septembre 2003

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)⁴

Désignation de l'entreprise : ASS AISNE HABITAT

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 8 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés	donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13				
	ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14				
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'activation de la TVA
au 01/01/2007

Désignation de l'entreprise ASS AISNE HABITAT		Néant	
Exercice ouvert le 01/01/2007		et clos le 31/12/2007	
		Durée en nombre de mois 12	
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE			
Ventes de marchandises	B2		
Production vendue - Biens	A5		
Production vendue - Services	A7	627 773	
Production stockée	B5		
Production immobilisée	B6		
Subventions d'exploitation perçues	B7	597 426	
Autres produits	B8	11 559	
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8		
TOTAL A		1 236 758	
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1		
Variation de stock (marchandises)*	C2		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3		
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4		
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	163 326	
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle	C6		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8		
Autres charges	C7	20 062	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*	C9		
TOTAL B		183 389	
III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE			
TOTAL A - TOTAL B		1 053 369	

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31122007

N° SIRET 42513061400034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS AISNE HABITAT

ADRESSE (voic) 3 rue WILLIAM HENRY WADDINGTON

CODI POSTAL 02005 VILLE LAON BP 37

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2007

N° SIRET 42514061400034

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS AIGNE HABITAT

ADRESSE (voie) 3 RUE WILLIAM HENRY WADDINGTON

CODE POSTAL 02003 VILLE LAON BP 37

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 15

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Forme juridique	GRL	Dénomination	STRES 02
N° SIREN (si société établie en France)	445011794	% de détention	99,60
Adresse :	N° 3	Voie	RUE W H WADDINGTON
	Code Postal 02000	Commune	LA
			Pays FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
			Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
			Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
			Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
			Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
			Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2053 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE		
Détail produits et charges except.	Ch. except.	Pr. except.
VNC IMMOBILISATIONS	1173	418
OP SUBV INV REPRISE A RESULTAT		1248
CH. ET PROD. S/EX. ANTERIEUR	4090	564
MAJOR. RETARD	286	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6505	
Cumul:	12054	2230

2058B PROVISIONS POUR DEPRECIATION		
Libellé	Dotations	Reprises
PROV DFPR CREANCE IFA		2175
Cumul:		2175

2058B CHARGES A PAYER		
Libellé	Dotations	Reprises
INV. CONSTRUCTION		2795
CONTRIB. IFA 2007		2000
Cumul:		4795

2059a DETERMINATION DES + ou - VALUES (Taux à 16 ou 19 %)			
Nature des immobilisations Date acquisition	Val. origine Autres amort. Mt. glob. PMV	Val. Net. Réév. Val. Résidue. + - Val. CT +- VLT 15,16%	Am. Fran. imp. Prix vente +- Val. LT 0%
MOBILIER	3374		2201
24/10/07	-755	1173 -755	418
//			
Cumul:	3374 -755	1173 -755	2201 418

2065TER AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME UTILISEES POUR LES BESOINS DE L'EXPLOITATION			
Nom du Service	Marque	Puissance	Propriétaire
DIRECTION	RENAULT	6CV	Non propriét.

Date: 01/07/2008
Dossier: D80083

ETAT DE CONTROLE (Cegid Expert Plaquette Association)

Tableau 2050 : Bilan - actif

-- Absence de stocks (lignes BL à BT)

Tableau 2051 : Bilan - passif

-- Les capitaux propres (ligne DL) sont inférieurs à la moitié du capital social (ligne DA).

-- Le montant du capital social (ligne DA) moins le renvoi "Dont versé" doit être égal au montant du capital non appelé (2050-AA) et non versé (2050-CB).Ecart: 2197,84

-- La part du capital "Dont versé:" n'est pas servie.

-- Le résultat de l'exercice (ligne DI) doit être égal à la différence entre le total des produits (2053-HL) et le total des charges (2053-HM) pour l'exercice précédent.Ecart: 0,29

Tableau 2053 : Compte de résultat (suite)

-- Présence de produits de locations immobilières (ligne HY) alors qu'il n'existe pas de constructions à l'actif du bilan (2054-MB ou ME).

Tableau 2056 : Provisions

-- Le montant des dépréciations des comptes clients (ligne 6W) est supérieur au montant des clients douteux ou litigieux (2057-VA).

-- Le montant des dépréciations des comptes clients au début de l'exercice (ligne 6T) est supérieur au montant des clients douteux ou litigieux de l'exercice précédent.

Tableau 2058-A : Détermination du résultat fiscal

-- Vérifier la présence uniquement de véhicules utilitaires ou d'une valeur inférieure à 18 300 €. Sinon, il convient de réintégrer des amortissements excédentaires (ligne WE).

-- N'y aurait-il pas matière à déduire quelque chose au titre du régime des sociétés mères (ligne XA) puisqu'il existe une liste des filiales et participations jointe (2058-C-ZR).

Tableau 2058-C : Cadre II

-- La T.V.A. collectée représentée par rapport au chiffre d'affaires France (2052-FJ) un taux de 13,90 %.

-- La T.V.A. collectée de l'exercice précédent représentée par rapport au chiffre d'affaires France (2052-FJ) un taux de 9,83 %

CABINET LECLERE AUDIT



COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION AISNE HABITAT

Siège social : 3 RUE WILLIAM HENRY WADDINGTON
02003 LAON CEDEX

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Exercice clos le 31/12/2007

LECLERE.GUY@wanadoo.fr

16, rue Joseph Raux 02000 LAON - Tél. 03 23 26 02 94 - Fax 03 23 26 02 95
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.



En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Aisne Habitat tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'ai également procédé aux diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relatives à cette mission.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

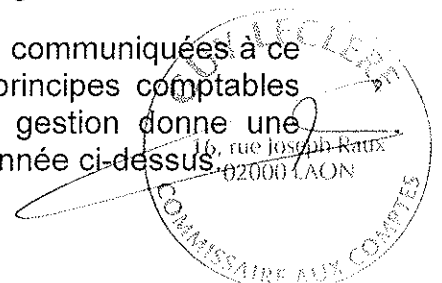
Je certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant :

Le rapport de gestion, dans son paragraphe « Evolution prévisible » précise que l'association va tenter de franchir un cap important de son existence en partant à la recherche de nouvelles ressources et que cette démarche doit se conjuguer avec une attention particulière portant sur la recherche d'adéquation des moyens mis en oeuvre au regard des besoins réels de la structure. Il précise également que la marge de manoeuvre de l'association est étroite compte tenu de l'endettement et du niveau préoccupant des capitaux propres négatifs.

J'ai été conduit à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de mes travaux et des informations qui m'ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que le rapport de gestion donne une information appropriée sur la situation de l'association mentionnée ci-dessus.



Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, je vous informe que l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, n'a pas été effectuée dans les délais légaux.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, je n'ai pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Laon, le 28/01/2009

Guy LECLERE
Commissaire aux comptes

16, rue Joseph RAUX
02000 LAON

COMMISSAIRE AUX COMPTES